



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT-034

Déposé le : 24.06.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts pour une uniformité des taxations des interventions policières dans tout le canton

Texte déposé

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) en 2012, le nombre de corps de police actifs sur le canton a passé à 10, Police cantonale incluse. Les neuf corps de polices communales et intercommunales regroupent un peu moins de cinquante communes, couvrant principalement des zones urbaines et périurbaines du canton, tandis que les quelque 280 communes déléguant leur sécurité à la Police cantonale se trouvent très majoritairement en zones rurales.

A l'heure actuelle, tous les corps de police vaudois ne facturent pas les mêmes montants pour leurs diverses interventions, ni exactement les mêmes interventions d'ailleurs. Il existe cependant des recommandations de la part du Conseil cantonal de sécurité (CCS) à ce propos, avec une fixation de fourchettes de prix pour chaque intervention. Ainsi, suivant où l'on se trouve dans le canton, ou selon quel corps de police est amené à intervenir, la

taxation d'une même prestation peut être différente, allant contre l'élémentaire équité de traitement sur tout le territoire cantonal.

Dans le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts traitant de *la taxation des interventions de police lors d'interventions concernant des violences domestiques : n'est-elle pas contreproductive ?* (16_POS_196), cette différenciation de traitement, selon les corps de police intervenant, était mise en exergue. Le Conseil d'Etat, suite à ce postulat, a inclus dans la Loi sur l'organisation de la lutte contre la violence domestique (LOVD), un article qui a permis que les expulsions du domicile d'un conjoint violent ne soient plus l'objet de facturation par la Police cantonale, suivant en cela la pratique de plusieurs corps de police vaudois ; reste que 3 corps de police continuent à facturer ce type d'intervention.

Six ans après la réforme policière, et alors qu'il était prévu qu'un groupe de travail se mette en place pour fixer des montants identiques pour la perception de frais d'intervention, il est temps d'unifier les pratiques en matière de frais d'intervention policière, pour tous types d'interventions. La seule base légale commune à tous les corps de police du canton est la LOPV : c'est elle qui devrait donc être modifiée.

S'agissant des types d'intervention et des montants perçus pour chacun d'entre eux, il n'est bien sûr pas envisageable d'en prévoir le détail dans la loi. Il s'agirait donc plutôt d'y prévoir que les montants sont fixés, à charge pour chaque corps de police d'en inscrire ensuite le fondement dans un règlement cantonal ou communal. Pour la Police cantonale, les tarifs pourraient être insérés dans le règlement fixant les frais dus pour certaines interventions de la police cantonale ; les communes disposent de leur côté de règlements spécifiques qu'elles devraient adapter.

Par cette motion nous avons donc l'honneur de demander au Conseil d'Etat une base légale indiquant le principe d'une pratique de taxations pour interventions policières commune à tous les corps de police vaudois, ainsi que le principe d'un montant unique pour chaque type d'intervention.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | ☒ |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | ☐ |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | ☐ |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | ☐ |

Nom et prénom de l'auteur :

Freymond Cantone Fabienne

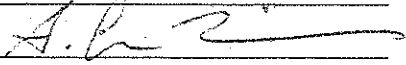
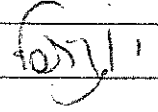
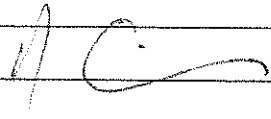
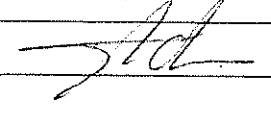
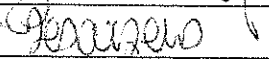
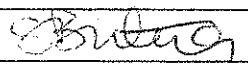
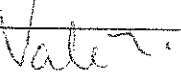
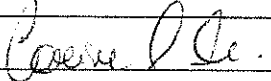
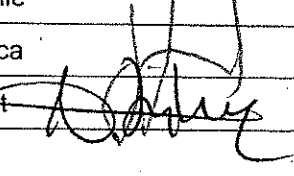
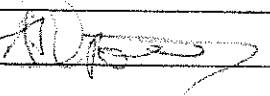
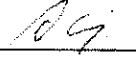
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

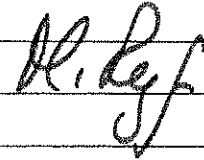
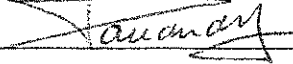
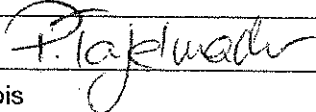
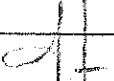
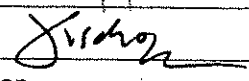
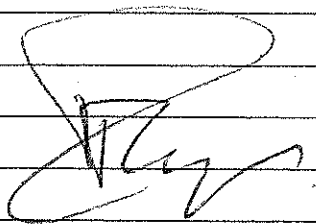
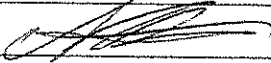
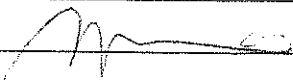
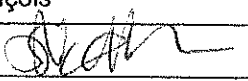
Signature(s) : 

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Epars Olivier
Aschwanden Sergei 	Chevalley Christine	Evéquo Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle 
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne 
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel 	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre 	Gardon Jean-Claude 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya 	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie 
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine 	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline 	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie 	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique 
Keller Vincent	Paccaud Yves 	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline 
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel 
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent 	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas 	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre